

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**APPEL D'OFFRES**

**SOUMISSION PUBLIQUE – « SERVICE DE RÉPARATION DES FEUX DE CIRCULATION 2026-2029 (INCLUANT DEUX ANNÉES D'OPTIONS) »**

**DESCRIPTION :** La Ville de Saint-Jérôme souhaite obtenir des soumissions pour

**« SERVICE DE RÉPARATION DES FEUX DE CIRCULATION 2026-2029 (INCLUANT DEUX ANNÉES D'OPTIONS) »**

**SOUMISSION N° : « 2026-VSJ-050 »**

**DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS :** Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission à compter du **12 février 2026**, Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec SEAO ([www.seao.qc.ca](http://www.seao.qc.ca)).

**RÉCEPTION DES SOUMISSIONS :** au plus tard le **3 mars 2026, avant 10 h**, au bureau de la greffière, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7, pour être ouvertes publiquement sur-le-champ.

**COMMUNICATION :** Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer avec le responsable de l'information aux soumissionnaires, Daphné Huard, conseillère, à l'adresse courriel suivante [dhuard@vsj.ca](mailto:dhuard@vsj.ca).

Toute question ou demande de clarification doit être transmise au moins 72 heures avant la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions.

**GARANTIES :** La présente soumission est assujettie à des clauses de garantie (cautionnement).

**ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT :** La Ville de Saint-Jérôme se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

**ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL :** Le présent appel d'offres est assujetti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

**RÉSERVE :** La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS :** La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 11 février 2026.

**Le Service des approvisionnements et de la gestion contractuelle,**

*Daphné Huard*

**Daphné Huard, Conseillère**